



**Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs  
des droits de l'Homme (FEMDH)**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

*Version publique*

**2008**

**[www.emhrf.org](http://www.emhrf.org)**

## **SOMMAIRE**

### **1. INTRODUCTION**

### **2. RÉSUMÉ EXÉCUTIF**

- Répression de la dissidence, mesures de privation de liberté et mauvais traitements
- Instrumentalisation du système judiciaire et harcèlement
- Groupes particulièrement vulnérables
- Difficultés de fonctionnement et ressources humaines limitées

### **3. INTERVENTIONS ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS, GROUPES ET DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME**

- Interventions urgentes en soutien aux défenseurs en difficulté, voire en danger
- Interventions relais de renforcement des capacités humaines et matérielles
- Interventions d'appui aux activités novatrices au vu du contexte régional

### **4. BILAN CHIFFRÉ DES INTERVENTIONS EN 2008**

- Catégories d'interventions
- Thématiques
- Genre
- Pays

### **5. SUIVI, DURABILITÉ ET QUESTIONS ORGANISATIONNELLES**

- Réunions et visites dans la région
- Information et communication
- Collecte de fonds et extension des contacts
- Analyse des risques et durabilité
- Gouvernance interne

**ANNEXE 1 : Bilan des interventions de la FEMDH 2005-2008**

## 1. Introduction

Si les réformes en matière de promotion et de défense des droits de l'homme restent relativement peu ambitieuses dans la région sud-méditerranéenne, des avancées concrètes ont cependant été réalisées notamment dans le cadre de l'adoption de lois renforçant la participation des femmes et la lutte contre la corruption. Cependant, une répression grandissante a marquée l'année 2008 et les défenseurs de la région sud-méditerranéenne continuent de porter un lourd tribut aux combats pour la promotion et la défense des droits humains.

En Tunisie, un mouvement de protestation sociale pacifique sans précédent a débuté en janvier 2008 pour contester une politique de l'emploi injuste dans le sud-ouest du pays, région enclavée en proie à une pauvreté et un taux de chômage croissants. Selon les principales organisations de défense des droits de l'Homme tunisiennes, ce mouvement – bien que circonscrit à un espace limité - est le mouvement social le plus long mais également le plus mûr qu'ait connu l'histoire récente de la Tunisie quant à ses revendications et ses formes de protestation. Il pose les questions du droit syndical, du droit au travail, du droit à un partage équitable de la richesse nationale, mais aussi ceux de la protection de l'environnement, de la liberté d'expression et de la lutte contre la corruption. La seule réponse apportée par le gouvernement s'est caractérisée par le déploiement d'un dispositif policier et militaire sans précédent, des familles brutalisées et humiliées et des biens privés saccagés en représailles. Plusieurs syndicalistes de la centrale syndicale tunisienne l'UGTT et des militants tunisiens, hommes et femmes, ont par ailleurs été jugés coupables « d'entente criminelle portant atteinte aux personnes et aux biens » et de « rébellion armée » portant leurs condamnations à des peines allant de deux à huit ans de prison sans aucun respect des principes de la présomption d'innocence, du contradictoire, de la publicité des débats, des droits de la défense et de l'intégrité physique<sup>1</sup>.

En Syrie, la réunion d'un mouvement collectif d'opposition et pro-démocratie regroupant plus de 160 activistes politiques, défenseurs des droits de l'Homme, intellectuels et artistes fin 2007 pour discuter du suivi de la Déclaration de Damas pour le changement national et démocratique, a eu pour conséquence l'arrestation d'une quarantaine de ses membres et la condamnation de douze défenseurs à des peines de deux ans et demi de prison fin octobre 2008. Leur seul crime est d'avoir appelé pacifiquement à la mise en place d'un système démocratique qui respecte les droits des citoyens, assure les libertés d'expression et d'association, et qui mette fin aux discriminations basées sur les appartenances religieuses ou politiques. Ils ont été condamné sous les accusations d'avoir affaibli le sentiment national, propagé des fausses nouvelles, incité au sectarisme ou encouragé les luttes sectaires, et d'appartenance à une « organisation créée en vue de modifier la situation financière ou sociale de l'État », à la suite de procès violant les normes fondamentales en matière de procès équitable<sup>2</sup>.

Ces exemples témoignent de blocages politiques, économiques et sociaux considérables dans la région, auxquels viennent s'ajouter des situations de conflits aux conséquences tragiques. Au cours de l'année

---

<sup>1</sup> Cf. Rapport d'observations judiciaires, Procès du 11 décembre 2008 devant le tribunal pénal de Gafsa, Maître Houcine BARDI, Docteur en Droit / Avocat au Barreau de Paris, Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT), et la Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des Deux Rives (FTCR) et Communiqué, Tunisie-Rédeyef/Gafsa : « le procès en appel confirme – malgré l'abaissement- les lourdes peines prononcées en première instance à l'encontre des leaders du mouvement social du bassin minier. Ces derniers l'ont transformé en procès de la torture, du népotisme, de la corruption, de la criminalisation du droit au travail et de la solidarité », CRLDHT, 04/02/2009.

<sup>2</sup> Cf. Rapport de mission d'observation judiciaire du procès des 12 membres du Conseil national de la déclaration de Damas pour un changement national et démocratique, Maître Houcine BARDI, Docteur en Droit / Avocat au Barreau de Paris, 24 septembre 2008, Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT, Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH).

2008, les attentats et violences n'ont pas faibli au Maghreb, en Irak, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, et les civils continuent d'en faire majoritairement les frais.

En invoquant inlassablement l'argument sécuritaire, les Etats de la région continuent d'enrichir leur arsenal législatif imposant toujours plus de contraintes à l'exercice effectif des libertés d'association, de rassemblement pacifique et d'expression des défenseurs des droits de l'Homme. De nouvelles lois ont été adoptées et donnent aux gouvernements un pouvoir de contrôle toujours plus sévère sur la gouvernance, le financement et les activités mêmes des organisations non-gouvernementales indépendantes. Pour ne citer que quelques unes d'entre elles, l'Etat d'urgence a été renouvelé en Egypte en mai 2008 et reste toujours en vigueur en Syrie et en Algérie. En Jordanie, le gouvernement a introduit une nouvelle loi sur les sociétés caritatives et les institutions sociales octroyant aux autorités administratives des pouvoirs discrétionnaires supplémentaires. L'enregistrement d'une association est, entre autres, sujet à une nouvelle autorisation avec l'approbation préalable des autorités, et non plus à une simple procédure de notification. Par ailleurs, toute réception de donations ou de subventions doit faire l'objet d'une autorisation préalable du ministère concerné, sous peine de pénalités allant du démantèlement de l'association jusqu'à trois mois d'emprisonnement. Mobilisée à l'instar des autres pays maghrébins dans la répression des migrants subsahariens, l'Algérie s'est par ailleurs dotée d'une nouvelle loi en juin 2008 en matière d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers sur son territoire. Outre une criminalisation inquiétante de l'entrée et du séjour irrégulier des migrants subsahariens, le texte de loi prévoit également des peines de prison pour toute personne qui « *directement ou indirectement, facilite ou tente de faciliter* » le séjour, la circulation ou la sortie de façon irrégulière d'un étranger. Ce texte pourrait avoir des conséquences particulièrement inquiétantes pour tous ceux qui s'engageraient dans l'assistance et la protection bénévole des droits des migrants.

En outre, l'instrumentalisation du système judiciaire n'a fait qu'accentuer la répression à l'encontre des défenseurs en Algérie, en Egypte, en Tunisie et en Syrie. Plusieurs bloggers, journalistes indépendants et avocats défenseurs des droits humains ont été condamné à des peines d'amende et de prison allant jusqu'à deux ans de prison en raison de leurs critiques de la politique gouvernementale et du fonctionnement du système judiciaire. Les autorités continuent de refuser l'enregistrement légal d'associations indépendantes. Elles usent de ce prétexte pour poursuivre les membres de ces mouvements pour « activités illégales » et pour geler tout financement étranger avec la volonté de priver les composantes et les initiatives associatives autonomes d'appuis auxquels elles ont légitimement droit. Des réunions publiques et des protestations pacifiques organisées par des associations et mouvements de défense des droits humains ont été interdites en Algérie, en Syrie et en Tunisie. En Israël, en Tunisie, et en Syrie, de nombreux défenseurs ont été interdits et empêchés de se déplacer librement ou de se rendre à l'étranger. Plusieurs défenseurs ont par ailleurs fait l'objet de brutalité, de mauvais traitements, d'actes d'intimidation et de mesures de représailles à l'encontre de leur entourage<sup>3</sup>.

L'ensemble des mesures aussi diverses et variées dont sont victimes les organisations et défenseurs des droits de l'Homme s'inscrivent en violation des obligations prescrites par les instruments internationaux dont les pays de la région sont parties et en dénaturent la portée<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Pour de plus amples précisions, cf. rapports publiés par les principales organisations internationales de défense des droits humains, telles que Human Rights Watch, Rapport annuel 2009 ; Amnesty International, Challenging Repression, Human Rights Defenders in the Middle East and North Africa, 2008 ; etc.

<sup>4</sup> Les instruments juridiques des Nations unies relatifs aux droits de l'Homme, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les deux Pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, les conventions des Nations unies instaurant des mécanismes de surveillance (torture, discrimination raciale, discrimination à l'égard des femmes, droits de l'enfant, droits des travailleurs migrants et de leurs familles) ; ainsi que les conventions et normes du Bureau international du travail (BIT) ; les procédures spéciales et extraconventionnelles des Nations unies ; la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme ; La résolution des Nations unies qui a créé le mandat du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme ; les lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits de l'Homme ; les accords d'associations entre l'UE et les pays du pourtour méditerranéen et les dispositions des Plans d'Action Nationaux de la PEV.

Au vu de ce contexte régional, non seulement un soutien politique aux défenseurs<sup>5</sup> était nécessaire mais également une augmentation du nombre d'appuis financiers dans des conditions adéquates de délais, de flexibilité et de discrétion pour leur permettre de développer leurs activités de témoignage, de plaider, de débat mais aussi de promotion et de protection de tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

C'est sur cette base que la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme a alloué plus d'une quarantaine d'appuis ayant pour objectif de soutenir 108 défenseurs individuellement ou en tant que composantes associatives qui encouragent, soutiennent, protègent et surveillent le respect des droits humains dans la région.

## **2. Résumé exécutif**

L'année 2008 met en lumière des phénomènes récurrents auxquels sont confrontés les défenseurs dans la région du sud et de l'est de la Méditerranée. Ces phénomènes sont intimement liés à la nature de leurs activités mais également aux grandes tendances politiques nationales et internationales. Les sollicitations parvenues à la Fondation reflètent ces tendances et ont fait apparaître le nécessaire rôle de relais que doit jouer la Fondation, en collaboration avec les instances régionales et internationales agissant dans le domaine de la protection des défenseurs, en vue d'apporter un soutien effectif à ces derniers. Ces tendances, et la position adoptée par la FEMDH, s'articulent principalement autour des axes suivants :

### ***2.1. Répression de la dissidence, mesures de privation de liberté et mauvais traitements***

Les défenseurs de la région sont nombreux à avoir fait face à des mesures de privation de liberté au cours de l'année, aggravées bien souvent, par des mauvais traitements et des mesures administratives de licenciement. En conséquence, non seulement de nombreux défenseurs souffrent de sérieux problèmes de santé mais également leurs familles se retrouvent dans des situations extrêmement précaires. La Fondation a donc apporté son soutien aux défenseurs afin de leur permettre d'obtenir des traitements médicaux adaptés mais également à leurs familles afin de leur permettre de faire face aux besoins élémentaires de survie.

### ***2.2. Instrumentalisation du système judiciaire et harcèlement***

Les pressions exercées à l'encontre des défenseurs se sont matérialisées par le gel ou l'absence de reconnaissance légale des activités relatives aux droits de l'Homme dans la région mais également par des mesures de harcèlement physique et psychologique à leur encontre. Des groupes et organisations de défense des droits de l'Homme ont donc naturellement souhaité obtenir un soutien financier concret, sécurisé et flexible pour pouvoir réorganiser leurs stratégies et poursuivre leurs activités essentielles au renforcement, à la promotion, et à la défense des droits humains et de la démocratisation.

### ***2.3. Groupes particulièrement vulnérables***

La politique européenne de fermeture de ses frontières ainsi que la poursuite du conflit israélo-palestinien et irakien ont eu des retombées lourdes de conséquences sur les migrants et réfugiés pour plusieurs pays de la région. Nombreux sont ceux qui sont confinés dans des camps misérables, victimes de discriminations, privés d'accès à l'éducation, au travail et aux soins médicaux. Compte tenu de l'ampleur du problème, nombre d'associations de protection des droits des migrants et des demandeurs d'asile du sud ont tenté de se constituer ou ont vu leurs activités augmenter considérablement. La Fondation a porté

---

<sup>5</sup> La FEMDH a fait de la complémentarité des initiatives existantes en matière de protection et de soutien des défenseurs des droits de l'Homme un point focal de sa stratégie d'intervention et favorise ainsi la concertation et l'échange d'informations tout en évitant la duplication.

une attention particulière aux groupes pouvant être reconnus comme étant particulièrement vulnérables et a donc réagi pour apporter un soutien au renforcement des actions de la société civile de la région en leur direction.

#### ***2.4. Difficultés de fonctionnement et ressources humaines limitées***

Les associations de la région ont un niveau de fonctionnement et d'accès à des ressources financières très inégal. La plupart des associations autonomes manquent de capacités tant humaines que matérielles pour exercer leurs activités de manière effective et être en mesure de pérenniser leur action sur le long terme. Elles n'ont par ailleurs qu'un accès limité aux subventions étrangères dans plusieurs pays de la région au contexte difficile. Or, nombreuses sont les petites structures qui entreprennent de professionnaliser leurs activités sans pour autant disposer ni des qualifications, ni du soutien nécessaire à la formulation de projets répondant aux critères définis par les principaux bailleurs de fonds. Le renforcement par de petits montants de leurs ressources humaines et de fonctionnement était nécessaire, d'autant que ces ressources ne sont que rarement prises en charge par les principales institutions internationales.

### **3. Interventions et activités de soutien aux organisations, groupes et défenseurs des droits de l'Homme**

Le soutien apporté par la Fondation aux défenseurs au cours de l'année 2008 peut se caractériser par les trois grandes catégories d'intervention suivantes. Il peut néanmoins être noté que certaines interventions, plus particulièrement de relais de renforcement des capacités humaines et matérielles, ne peuvent clairement se distinguer des interventions d'appui aux activités novatrices.

#### ***3.1. Interventions urgentes en soutien aux défenseurs en difficulté, voire en danger***

La FEMDH a apporté des appuis financiers de manière rapide, concrète et discrète<sup>6</sup> à plusieurs défenseurs des droits de l'Homme afin de leur permettre de surmonter des épreuves difficiles et/ou de renforcer la visibilité de leur action et les perspectives de poursuite de leurs activités à un moment décisif.

3.1.1. La Fondation a notamment soutenu dans l'urgence plusieurs défenseurs faisant l'objet d'un harcèlement psychologique et de procédures judiciaires arbitraires, en raison de leur position en faveur du respect des droits humains dans leurs pays, afin de subvenir aux besoins élémentaires de survie de leurs familles, placées dans une situation précaire.

La Fondation a notamment apporté son soutien à plus de 60 familles de défenseurs faisant l'objet de poursuites judiciaires arbitraires, souvent aggravées par des mesures de licenciement, en raison de leurs activités en faveur de la démocratisation et du respect des droits humains dans leurs pays. Les appuis financiers ont ainsi permis aux familles de subvenir aux besoins élémentaires tels que le paiement du loyer et de la nourriture, la scolarisation des enfants, les soins de santé, la protection juridique et les frais de transport pour les visites en milieu carcéral, etc.

<sup>6</sup> Le montant des interventions urgentes s'est principalement situé entre €900 et €6,000 et la moyenne se situe autour d'EUR 1,800.

3.1.2. La Fondation a également soutenu plusieurs défenseurs dont la vie était menacée en raison de sérieux problèmes de santé afin de leur permettre d'obtenir des traitements médicaux et pharmaceutiques adaptés dans leurs pays ou à l'étranger. Ces appuis ont été apportés en considération des sérieuses violations de leurs droits et/ou de leur impossibilité de prise en charge de ces frais en raison de leur engagement constant en faveur de la défense des droits humains.

La Fondation a participé au remboursement des traitements médicaux de sept défenseurs ayant fait l'objet de plusieurs années d'emprisonnement en raison de leurs positions en faveur de la défense des droits humains dans leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une association basée en Europe. Elle a par ailleurs apporté son soutien au paiement d'exams médicaux d'un défenseur qui n'était pas en mesure de couvrir les frais liés à sa nécessaire hospitalisation à l'étranger.

3.1.3 En outre, la Fondation a apporté un soutien urgent à une association de défenseurs, prise pour cible par les autorités, le temps nécessaire pour lui permettre d'entreprendre des démarches et obtenir un statut stabilisé pour la poursuite de ses activités.

La Fondation a continué d'apporter son soutien à une association de défense des droits de l'Homme sous le coup d'une mesure de dissolution arbitraire et de gel de ses comptes sans aucune notification, en raison de ses positions adoptées à l'encontre des politiques et pratiques gouvernementales, contraires aux standards internationaux relatifs aux droits humains.

3.1.4 Enfin, la FEMDH a apporté son soutien à des projets dont le succès dépend essentiellement du facteur temps afin d'accroître la visibilité et les perspectives de poursuite de leurs activités en faveur des droits humains. Ces appuis ont été apportés en considération des difficultés pour ces défenseurs d'obtenir des fonds auprès d'autres donateurs dans des conditions adéquates de délais et de sécurité.

La Fondation a ainsi apporté un appui financier rapide pour permettre :

- La réunion des organes directeurs d'une association afin de lui permettre de redéfinir ses priorités et son action en faveur de la défense des droits humains et de procéder à l'élection démocratique d'un nouveau bureau ;
- La publication de rapports sur la situation des droits humains par cinq groupes de défenseurs ;
- Le paiement des charges locatives d'un centre de débat et de documentation dont la plupart des activités ont dû être stoppées en raison d'une situation de blocage interne ;
- La participation de deux avocats du sud, défenseurs des droits humains, à des formations d'importance stratégique à l'étranger pour leur permettre de renforcer leurs capacités à agir auprès des mécanismes internationaux.

3.1.5. Dans le cadre de ses interventions urgentes, la FEMDH a, autant que possible, coordonné son action avec d'autres initiatives régionales et internationales dont le mandat est d'apporter un soutien tant politique que financier aux défenseurs des droits humains. La Fondation a ainsi participé à l'élaboration de plusieurs communiqués ou appels urgents par d'autres organismes régionaux et internationaux et a octroyé un financement en collaboration avec une autre instance internationale. Les prémices ayant déjà été annoncés au cours des années précédentes, les défenseurs sont toujours nombreux à faire face à de sérieux problèmes de santé en raison des mesures de privation de liberté et des mauvais traitements qu'ils ont subis. Dans plusieurs cas précis, notamment de prise en charge des frais médicaux, la Fondation a ainsi collaboré avec plusieurs associations basées en Europe ou dans les pays alentours afin qu'un suivi en terme de réhabilitation psychologique, physique et de réinsertion de ces défenseurs soit engagé sur le moyen et long terme. La Fondation a par ailleurs poursuivi ses efforts pour renforcer les capacités des praticiens et des associations au niveau local par le biais de formations et de la mise en place de mécanismes pour leur assurer un soutien à plus long terme.

### 3.2. Interventions relais de renforcement des capacités humaines et matérielles

La FEMDH a apporté des appuis financiers dont le principal objectif était de renforcer les capacités des défenseurs et des composantes associatives à créer des nouvelles structures ou mettre en œuvre de manière effective leurs activités dans la région. Ces interventions ont notamment permis de renforcer la visibilité et d'assurer des perspectives de poursuite de l'action des défenseurs dans des pays au contexte politique et associatif particulièrement difficile<sup>7</sup>.

3.2.1. La Fondation a notamment apporté son soutien à la formation des acteurs associatifs ou à la mise en place de mécanismes afin de renforcer la visibilité de leurs actions.

La Fondation a soutenu l'organisation de formations dont l'objectif était d'aider les acteurs locaux à développer des outils de communication et de publication de leurs activités associatives. Ces formations, dispensées par une association, ont été suivies par une trentaine d'acteurs associatifs provenant de régions reculées et se sont concrétisées par la formation en écriture de presse et la production de journaux en milieu associatif.

La Fondation a par ailleurs soutenu la formation continue d'un défenseur, engagé dans le milieu associatif depuis de nombreuses années, aux mécanismes juridiques de promotion et de défense des droits humains afin de renforcer la composante légale de son action et celle de l'organisation au sein de laquelle il active.

La Fondation a enfin soutenu la mise en place d'un site internet pour deux associations afin de leur permettre de redéployer leur action sur la scène nationale et internationale.

3.2.2. La Fondation a également pris en charge une partie des frais de fonctionnement (charges locatives, matériel et embauche de personnel), nécessaire à la consolidation de structures existantes ou à la création de nouvelles structures dans la région.

La Fondation a notamment contribué au paiement des charges locatives et à l'embauche de permanents pour six structures existantes, exerçant leurs activités principalement de manière bénévole, afin de leur permettre de professionnaliser leur action et de leur assurer des perspectives de poursuite sur le moyen et le long terme.

La Fondation a enfin apporté une aide au démarrage de sept nouveaux projets associatifs. Ce soutien a notamment permis aux défenseurs de se doter de matériel, d'un local et d'embaucher le personnel nécessaire au démarrage de leurs activités.

3.2.3. La Fondation a enfin soutenu une campagne de plaidoyer et de collecte de fonds à l'étranger d'une petite structure faisant face à des difficultés financières en raison de la sensibilité de son action dans le pays en question et dans la région dans son ensemble.

3.2.4. Dans le cadre de son rôle d'intermédiaire et de conseil vis-à-vis de ses bénéficiaires, la Fondation a encouragé et favorisé l'élaboration de stratégies annuelles et/ou pluriannuelles d'action adossées à un programme en matière de recherche de financements. La Fondation a ainsi pu réagir stratégiquement à leurs besoins et/ou les assister dans leur approche d'autres bailleurs de fonds mieux positionnés pour soutenir leurs activités à long terme. Elle a, dans cinq cas précis, facilité une prise de contact, communiqué une liste de donateurs potentiels et aidé à présenter des demandes de financements.

---

<sup>7</sup> Le montant des interventions relais de renforcement des capacités s'est situé entre €4,800 et €40,000 et la moyenne se situe autour d'EUR 21,500.



### 3.3. Interventions d'appui aux activités novatrices au vu du contexte régional

La Fondation a par ailleurs apporté un soutien financier<sup>8</sup> à des projets dont les thématiques sont novatrices et/ou prioritaires au vu du contexte régional. Elle a porté une attention particulière au renforcement de la coordination des activités associatives au niveau national et régional et au renforcement de la protection des droits des groupes pouvant être reconnus comme étant particulièrement vulnérables ou ayant besoin d'une assistance spéciale.

3.3.1. Dans le cadre du renforcement de la coordination des activités associatives, la Fondation a notamment soutenu des structures agissant dans le domaine de la lutte contre l'impunité, dans le domaine de la promotion et de la défense des droits économiques, sociaux et culturels, et dans le domaine de la documentation et du lobbying en vue de promouvoir des réformes concertées des politiques publiques.

La Fondation a soutenu la mise en place d'une structure visant à renforcer la coordination des actions associatives afin de parvenir à la reconnaissance et à la mise en œuvre du droit fondamental à la vérité et à la justice dans la région sud-méditerranéenne. Pour ce faire, la structure a pour objectif d'organiser une mise en réseau, un échange d'expérience et une mutualisation des connaissances entre les associations afin de se constituer en force de proposition vis-à-vis des organisations intergouvernementales et des pouvoirs publics.

La Fondation a soutenu la mise en réseau de plusieurs syndicats autonomes agissant dans les secteurs de la fonction publique tels que l'administration, la santé, l'éducation, l'hydraulique, les travaux publics, la finance, et la protection civile afin de leur permettre de renforcer la protection et la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs au niveau national. La structure se veut être un espace de concertation, d'échange, de solidarité et d'initiatives conjointes en vue d'apporter une contribution coordonnée à la protection du droit et de la liberté syndicale.

La Fondation a enfin soutenu deux projets novateurs visant à observer et effectuer une analyse des politiques publiques en matière de respect des droits civils, politiques, sociaux, économiques, et culturels par le biais de la capitalisation des efforts communs des composantes associatives. La documentation et l'analyse doit ainsi permettre de formuler des propositions, renforcer le plaidoyer et le suivi des réformes en matière de droits humains sur le long terme.

3.3.2. Dans le cadre du renforcement de la protection des droits des groupes pouvant être reconnus comme étant particulièrement vulnérables ou ayant besoin d'une assistance spéciale, la Fondation a notamment soutenu des petites structures agissant dans les domaines de la défense des droits des femmes, des enfants, des handicapés, des réfugiés et migrants dans les pays du sud de la Méditerranée.

La Fondation a notamment soutenu un projet multisectoriel visant à réaliser un suivi et une évaluation de l'organisation d'une caravane visant à informer les femmes, les handicapés et les enfants sur leurs droits dans une région reculée afin de mettre en place une stratégie et des perspectives d'action sur le plus long terme.

La Fondation a par ailleurs soutenu trois autres projets visant plus particulièrement à renforcer la participation et les droits des femmes. Les objectifs plus précis de ces projets étaient les suivants :

- Fournir une assistance juridique et former les femmes défavorisées et marginalisées afin de leur permettre de concrétiser leurs droits dans la sphère publique et privée ;
- Renforcer la protection des droits et l'accès à la justice des femmes appartenant à une minorité religieuse en raison des pratiques arbitraires des instances juridiques religieuses dans le pays;
- Renforcer la formation, l'assistance juridique et psychologique des femmes victimes de discriminations en raison de leurs orientations sexuelles ainsi que le plaidoyer afin de sensibiliser les politiques publiques et le public en général sur leurs droits.

<sup>8</sup> Le montant des interventions d'appui aux activités novatrices s'est situé entre €9,400 et €40,000 et la moyenne se situe autour d'EUR 20,400.

La Fondation a par ailleurs soutenu cinq associations portant des projets dont les objectifs visaient à renforcer la protection des droits des réfugiés, migrants et demandeurs d'asile dans les pays de la rive sud-est de la Méditerranée, et plus particulièrement:

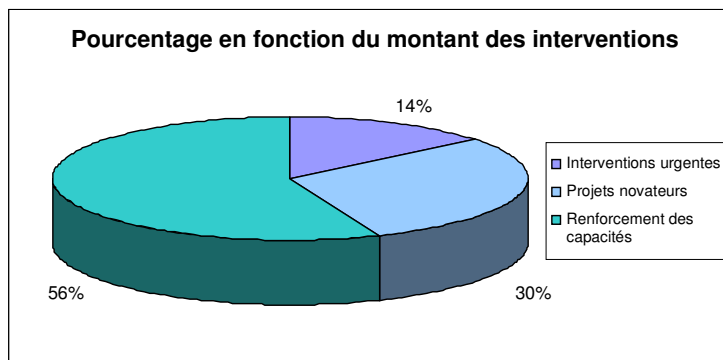
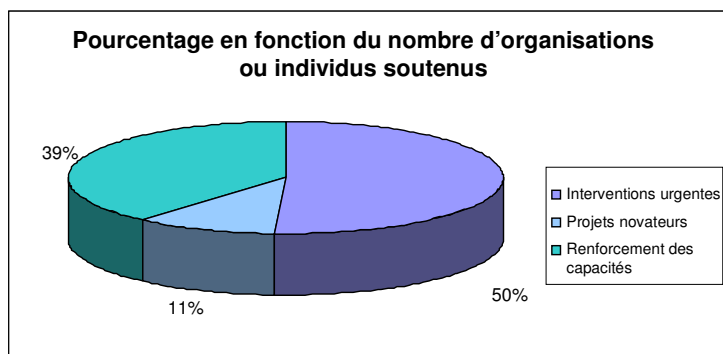
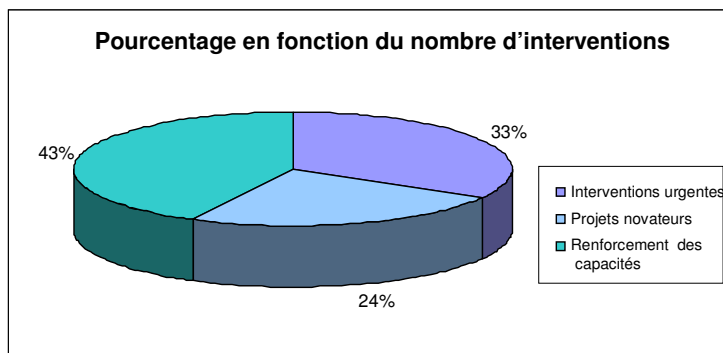
- La création d'une structure dédiée à l'assistance juridique aux migrants et réfugiés victimes d'actes criminels, de détention et souhaitant exercer leur droit à la liberté d'association ;
- Le renforcement de la protection juridique des travailleurs migrants faisant l'objet d'exploitation ou de détention arbitraire ;
- La mise en place d'un dispositif de surveillance, de documentation et de sensibilisation au phénomène de trafic d'êtres humains et flux migratoires illégaux dans des zones rurales ;
- La production d'analyses des politiques migratoires et de leurs effets sur les migrants dans les pays du sud, particulièrement ceux en transit, afin de renforcer la sensibilisation et le plaidoyer au niveau national et international ;
- Le renforcement de la promotion et de la protection des droits économiques, sociaux et culturels des enfants réfugiés et plus particulièrement leur droit à l'éducation dans des quartiers défavorisés.

3.3.3. Dans le cadre de son rôle d'intermédiaire vis-à-vis de ses bénéficiaires, la FEMDH a par ailleurs encouragé les contacts de certains défenseurs et organisations avec les institutions nationales portant des projets similaires dans le pays ou dans d'autres pays de la région mais également avec des réseaux régionaux et internationaux actifs en matière de promotion et de défense des droits de l'Homme. De tels contacts ont pour objectif de leur permettre d'échanger des informations sur leurs expériences, d'envisager des synergies et des actions coordonnées et ainsi de bénéficier d'un soutien, autre que financier, favorisant la résonance et la durabilité de leur action.

## 4. Bilan chiffré des interventions en 2008

Pour favoriser la lisibilité des interventions de la FEMDH en 2008, les graphiques ci-dessous vous sont présentés en fonction du/des:

### 4.1. Catégories d'intervention

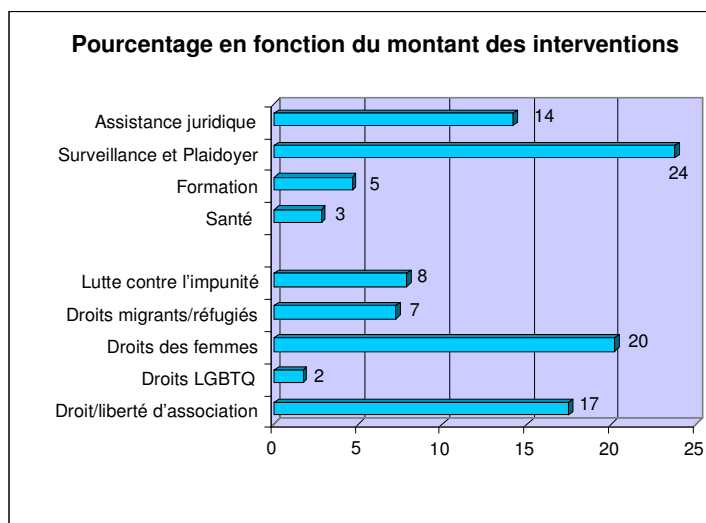
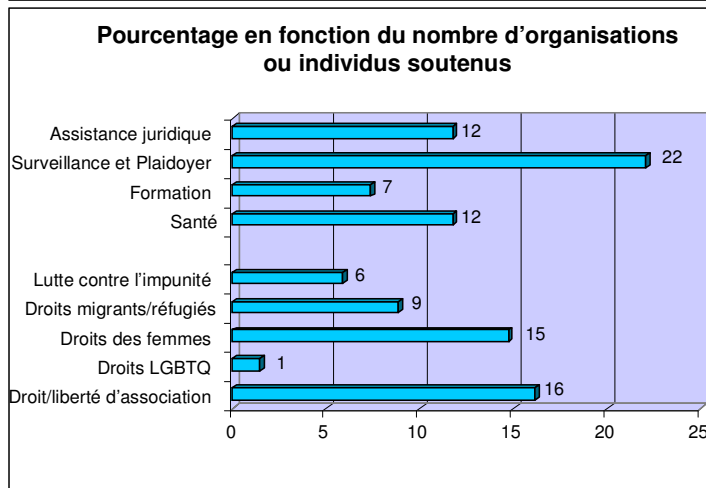
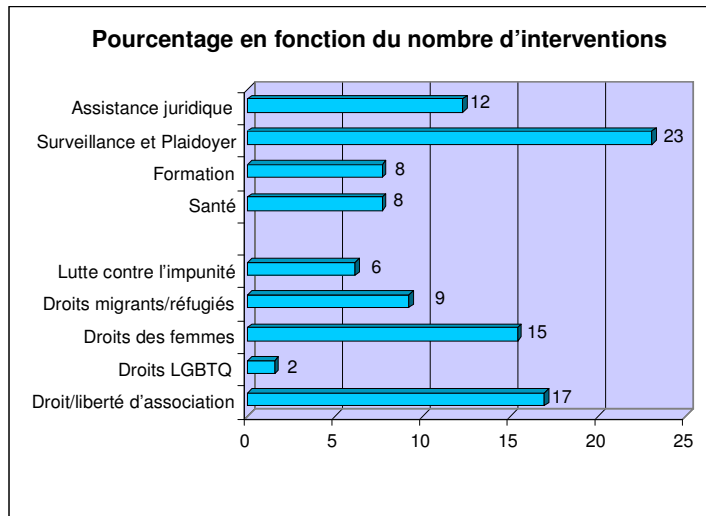


*Comparé à 2007, le pourcentage des interventions relais de renforcement des capacités humaines et matérielles reste constant.*

*Ces interventions sont aujourd'hui majoritaires pour la Fondation en raison principalement de la volonté de nombreuses organisations et groupes autonomes de défense des droits humains de professionnaliser et de renforcer les perspectives de poursuite de leur action. Or, peu de bailleurs de fonds considèrent comme prioritaires les frais de fonctionnement et de gestion de ces organisations, pourtant nécessaires à la mise en œuvre effective de leurs programmes et de stratégies à plus longue échéance.*

*Les interventions urgentes restent minoritaires par leur montant mais le nombre de personnes ou organisations soutenues a augmenté par rapport à l'année dernière en raison principalement de la répression importante exercée à l'encontre de mouvements de défenseurs et de leurs familles, faisant face à des situations d'extrême précarité pour pouvoir subvenir aux besoins élémentaires du foyer et surmonter ces épreuves.*

## 4.2. Thématiques

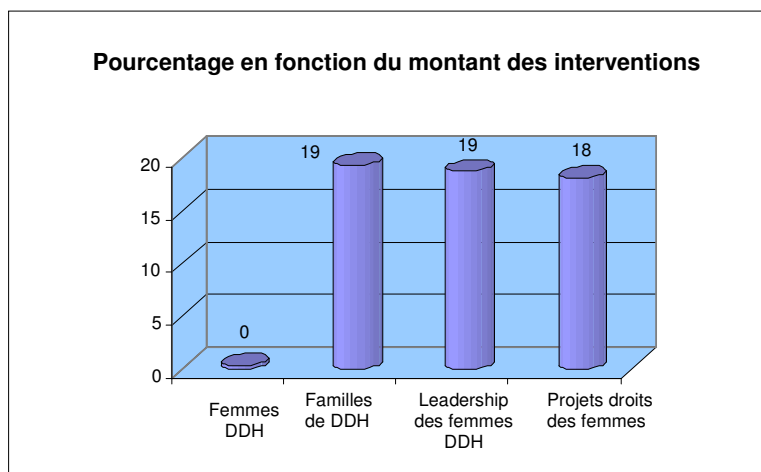
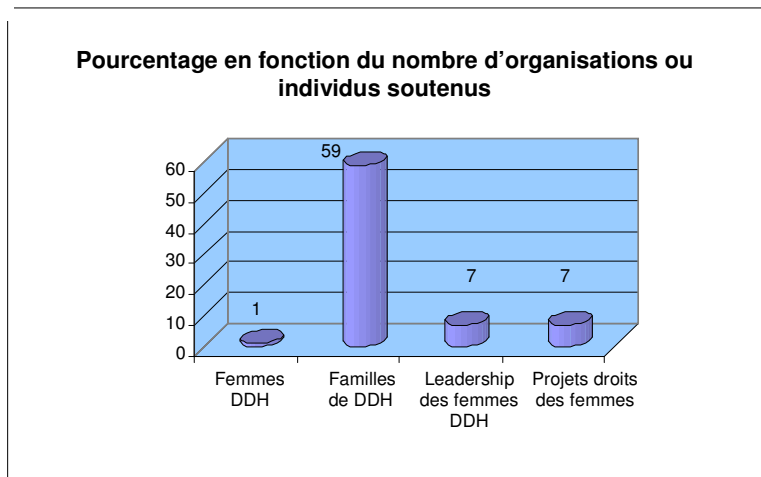
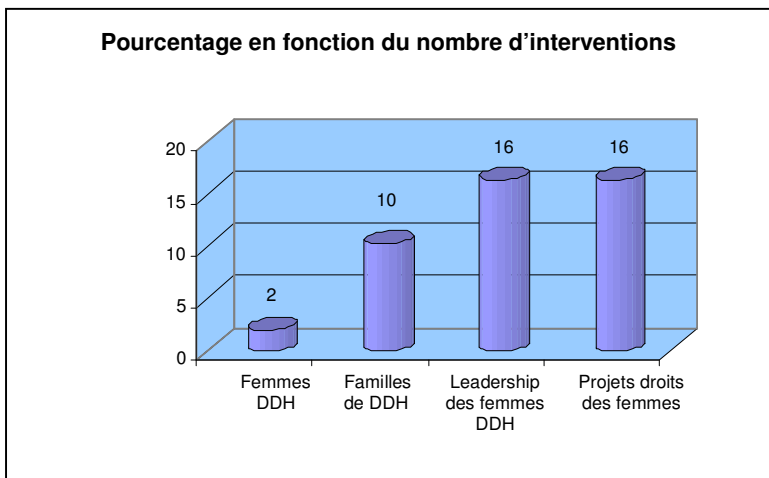


*Dans le cadre de ses interventions en 2008, la FEMDH a porté une attention particulière au renforcement de la coordination des activités associatives au niveau national et régional et au renforcement de la protection des droits des groupes pouvant être reconnus comme étant particulièrement vulnérables. Le renforcement de la protection des droits de ces groupes était proposé dans le cadre des projets soumis à la Fondation (femmes et enfants, migrants et réfugiés, minorités et LGBTQ).*

*Comparé à l'année 2007, on peut par ailleurs noter une augmentation des interventions ayant pour objectifs de promouvoir et renforcer le droit et la liberté d'association (4% d'augmentation) et de défense des droits des migrants et réfugiés dans les pays du sud-est de la Méditerranée (5% d'augmentation).*

*La Fondation n'a pas pour autant donné une importance moindre aux activités traditionnelles de soutien et de promotion des droits humains, comme l'illustre notamment l'augmentation de 19% des interventions en soutien à la surveillance, documentation et au plaidoyer des défenseurs sur la situation des droits humains dans des pays au contexte politique et associatif particulièrement difficile.*

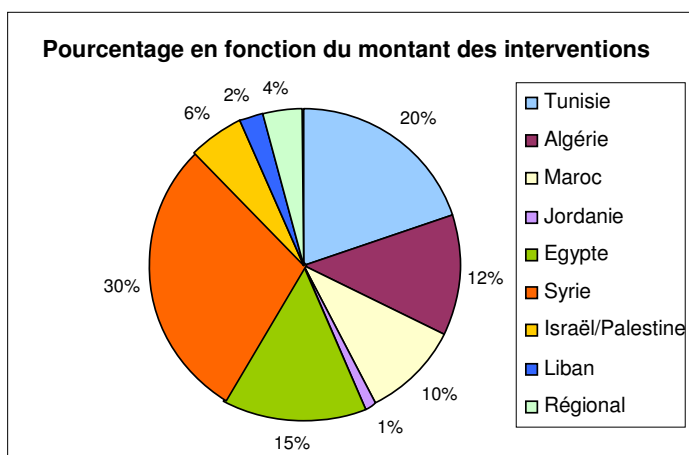
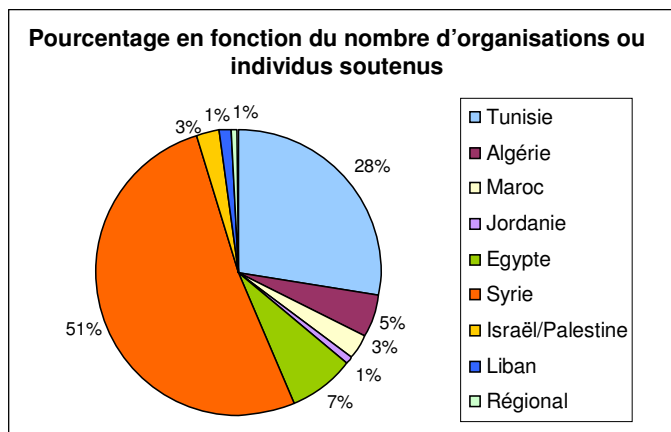
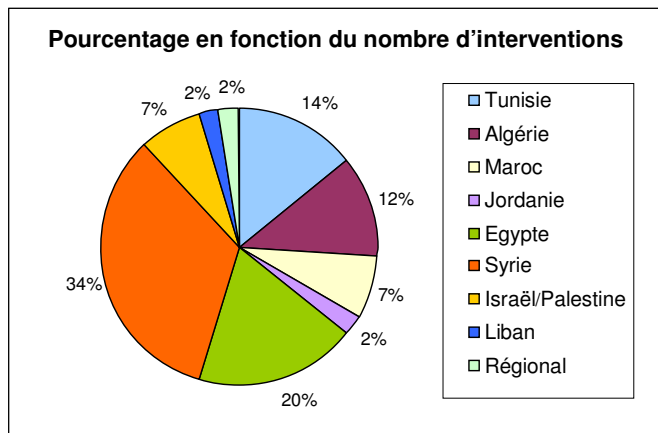
### 4.3. Genre



*La question du genre fait partie intégrante de la stratégie d'intervention de la FEMDH.*

*La situation et le rôle spécifique des femmes dans la défense des droits humains exigeant une attention particulière ; la FEMDH accorde une importance certaine aux projets ayant pour objectif spécifique de traiter des questions liées au genre et au renforcement de la participation et du leadership des femmes défenseuses. Le pourcentage des interventions tenant compte de la question du genre reste relativement constant par rapport à l'année dernière.*

#### 4.4. Pays



*Au vu des grandes tendances politiques nationales et internationales, l'année 2008 met en évidence l'existence de besoins importants exprimés par les défenseurs exerçant leurs activités en Syrie, en Egypte, en Tunisie et en Algérie.*

*Les composantes associatives autonomes de ces pays n'obtiennent pas - ou difficilement - la possibilité d'enregistrer légalement leurs activités et n'ont donc qu'un accès limité aux subventions nationales ou internationales. Ainsi, elles ne disposent que d'un niveau de fonctionnement et de perspectives limitées de poursuite de leurs activités sur le long terme. La Fondation a donc continué d'en faire des pays prioritaires de son intervention en 2008.*

*La réduction du nombre des financements octroyés aux défenseurs agissant en Palestine, en Israël et au Liban comparativement à l'année 2007 s'explique principalement par l'existence de nombreuses autres sources de financement à même de soutenir les organisations et défenseurs des droits humains dans ces pays de la région.*

## **5. Suivi, durabilité et questions organisationnelles**

### 5.1. Réunions et visites dans la région

Au delà de consultations électroniques régulières, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises, en mars, en septembre et en décembre 2008, afin de poursuivre la mise en œuvre des activités de la Fondation et de développer une stratégie pour venir en aide aux organisations et défenseurs des droits de l'homme de la région euro-méditerranéenne.

Des représentants de la FEMDH ont également participé à des forums d'ONG et se sont déplacés dans quatre pays de la région, afin de rencontrer des défenseurs des droits de l'Homme et les bénéficiaires des financements. Les principaux objectifs des rencontres et visites sont d'obtenir les clarifications nécessaires aux demandes en cours de traitement mais également de rencontrer les bénéficiaires en vue d'effectuer un suivi et une évaluation de leur situation. Il s'agit également de rencontrer des acteurs de la société civile, des institutions internationales et des représentations étrangères dans le but d'évaluer la situation en général et d'identifier les besoins vis-à-vis du mandat de la FEMDH.

Par ailleurs, le Conseil des représentants de la FEMDH, constitué de plus de quatre-vingt ONG et défenseurs de la région sud-méditerranéenne s'est réuni en décembre 2008 afin de discuter des actions entreprises par la FEMDH et à entreprendre à l'avenir pour apporter un soutien effectif aux défenseurs des droits de l'Homme. Le renforcement des contacts et de la coordination entre les initiatives nationales, régionales et internationales engagées dans la protection et la défense des défenseurs des droits de l'Homme participe à la mise en œuvre d'un soutien effectif à la protection du défenseur et à la poursuite de ses activités.

### 5.2. Information et communication

En 2008, la FEMDH a maintenu une politique de confidentialité concernant la plupart des informations relatives aux bénéficiaires de financements. Cette politique a été instituée et maintenue à la lumière des risques sérieux pouvant peser sur les activités et les personnes candidates au financement, les bénéficiaires de soutien, ou d'autres défenseurs des droits de l'Homme œuvrant à la promotion et à la défense des droits de l'Homme dans les pays de la région euro-méditerranéenne. La FEMDH assure cependant la transparence de ses activités en informant de manière exhaustive ses principaux bailleurs de fonds de ses interventions et activités de soutien aux organisations, groupes et défenseurs des droits dans la région.

La Fondation a également régulièrement mis à jour et enrichi son site internet définissant clairement les modalités de soumission des demandes de financement urgentes et ordinaires ainsi que les dates limites de soumission des candidatures dans les trois langues de travail de la Fondation (anglais, arabe et français) de façon à rendre accessibles à tous ces données et documents de base : <http://www.emhrf.org/>.

Une brochure résumant les interventions de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme a également été publiée et distribuée lors des rencontres et déplacements en anglais, en arabe et en français.

### 5.3. Collecte de fonds et extension des contacts

Au cours de l'année 2008, la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme a bénéficié de la confiance et des généreuses contributions du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, de l'Agence de développement internationale danoise (DANIDA), et de l'Agence de développement et de coopération suédoise (SIDA).

La Fondation a par ailleurs cherché activement à diversifier ses sources de financements afin de lui permettre d'assurer des perspectives de poursuite et d'augmentation de ses activités au vu du contexte régional. Elle a ainsi approché et rencontré à plusieurs reprises des membres du Parlement européen et des représentants de la Commission européenne afin de faire connaître les objectifs et le travail de la Fondation et d'explorer les possibilités d'appui au vu de la priorité établie dans le cadre de la stratégie 2007-2010 de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) de soutien aux actions liées à la démocratie et aux droits de l'Homme dans le domaine des défenseurs des droits humains. La proposition présentée par la FEMDH dans le cadre de l'appel à propositions de la Commission européenne a été sélectionnée et un contrat de financement signé pour les trois prochaines années. Par ailleurs, la FEMDH a rencontré plusieurs agences de coopération en Europe et organisé une visite sur la côte est des Etats-Unis en fin d'année 2008. L'objectif de cette visite était non seulement de rencontrer des donateurs potentiels mais aussi de faire connaître le travail de la Fondation aux ONG, instituts de recherche, membres du parlement et autres personnes concernées; et ainsi de poser les fondations d'une éventuelle future collaboration pour le soutien des défenseurs des droits de l'Homme dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La FEMDH espère concrétiser des possibilités de partenariats au cours de l'année 2009.

Enfin, la Fondation continue de bénéficier du statut de membre associé de l'*European Foundation Center (EFC)*<sup>9</sup>, association internationale de fondations qui a notamment pour objectif de favoriser l'échange d'informations et la collaboration entre ces dernières en Europe et au-delà.

#### 5.4. Analyse des risques et durabilité

Les principaux risques liés à l'octroi d'une assistance financière aux défenseurs des droits de l'Homme dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée identifiés par la FEMDH sont les suivants :

- ***La réaction des différents gouvernements de la région qui peuvent chercher à empêcher ou à entraver l'accès des défenseurs des droits de l'Homme aux appuis de la FEMDH.*** La FEMDH peut éventuellement faire l'objet de critiques malveillantes tendant à la considérer comme « un instrument servant à mener des activités subversives et déstabilisatrices orchestrées par des agents des puissances étrangères ». La transparence dans son mode de fonctionnement, alliée à la réputation des membres de son Conseil d'administration, à l'important soutien initial de ses principaux donateurs et à la crédibilité largement reconnue du REMDH, en tant que partenaire fédérateur entre les composantes de la société civile et au sein du Partenariat euro-méditerranéen, sont autant d'éléments qui dissiperont, à moyen et à long terme, les suspicions et les oppositions des groupes et des Etats hostiles.
- ***Le risque de l'accroissement de la répression pesant sur les bénéficiaires des financements de la FEMDH.*** Les appuis de la FEMDH n'ont à ce jour pas entraîné de répression physique, juridique ou psychologique à l'encontre des défenseurs en raison du strict principe de confidentialité mis en œuvre dans l'examen des candidatures, dans la mise en place des appuis et des modalités de transfert des financements. La confidentialité est un principe qui s'applique à l'ensemble des documents rendus publics. Ces derniers ne comportent ni noms ni montant. Les communications sont par ailleurs sécurisées par le biais de moyens de communication cryptés. La FEMDH informe cependant ses principaux donateurs de l'ensemble de ses activités en respectant avec la plus extrême vigilance le principe de transparence.

---

<sup>9</sup> Association internationale de fondations et fonds d'entreprises dédiée à créer un environnement légal et fiscal favorable aux fondations, à documenter leur champ d'intervention, renforcer l'infrastructure du secteur et promouvoir la collaboration entre les fondations et divers autres acteurs en Europe et au-delà.



- ***Le risque lié au blocage ou à l'interception du financement par une autre source que le défendeur bénéficiaire.*** Les résultats jusqu'à présent sont satisfaisants et les contributions de la FEMDH sont toutes arrivées à bon port. Le Conseil d'administration et le Secrétariat de la FEMDH ont pour mission de s'assurer que les financements sont octroyés à des personnes physiques et morales de droit privé légitimement fondées. Des mesures de précaution sont prises et un certain nombre d'informations est collecté avant, pendant et après auprès du défendeur. La FEMDH dispose par ailleurs d'un réseau de contacts de confiance dans la région qui lui garantissent une information fiable lui permettant d'agir de manière ciblée et sécurisée.
- ***Le risque de retombées involontairement déstabilisatrices au sein de la société civile (aggravation des rivalités, désinformation), et les conséquences d'une utilisation inadéquate des appuis accordés ou des dérives frauduleuses (détournement, corruption).*** Les risques ont pu, jusqu'ici être évités mais la vigilance, sur ce plan, est constante. Le volume des sommes allouées dans le cadre du projet limite par ailleurs sérieusement les risques de dérapage. Une stricte évaluation en amont de la décision et l'engagement moral du bénéficiaire sont de nature à limiter ces risques. Plusieurs obligations en termes de rendu des comptes incombent aux destinataires et un suivi régulier des bénéficiaires est entrepris par la FEMDH. Cette dernière se réserve par ailleurs le droit de demander le remboursement dès lors que l'objet du contrat n'a pas été respecté.

La durabilité de l'action de la FEMDH se fonde sur les éléments suivants :

- L'accès à des interventions souples, rapides et localisées est nécessaire et renforce sensiblement la capacité des défenseurs des droits de l'Homme à travailler dans la région.
- La FEMDH a un accès direct aux membres du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMHDH), ce qui lui permet de bénéficier d'une source de connaissance unique et hautement qualifiée pour obtenir rapidement des informations fiables et détaillées nécessaires à ses activités, améliorant ainsi la qualité et le ciblage de ses interventions.
- La FEMDH reste à l'écoute de ses partenaires et de la société civile de manière constante dans le cadre de ses activités de suivi et de ses visites régulières dans la région, lui permettant ainsi de réagir à l'évolution du contexte local et régional et de répondre aux besoins exprimés.
- La FEMDH se concentre sur une région déterminée et limitée, ce qui lui permet de développer une image spécifique et fait d'elle un intervenant privilégié dans son domaine d'intervention.
- La FEMDH encourage la participation et la mobilisation si nécessaire d'autres institutions nationales, régionales et internationales en vue d'apporter un soutien politique et institutionnel à long terme aux défenseurs.
- La FEMDH prend des risques rigoureusement calculés, en accordant un financement modeste à des défenseurs en danger, des petites organisations naissantes et à des activités novatrices.
- La FEMDH, de par sa proximité avec les acteurs et organisations de la société civile, est en mesure d'offrir des conseils et de jouer un rôle d'intermédiaire entre les défenseurs et les donateurs internationaux dans les cas où une demande est manifestement susceptible d'être soutenue par un autre organisme.
- La FEMDH cherche activement à diversifier et sécuriser des financements pour la poursuite de ses activités de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme dans la région.
- 'Last but not least', la FEMDH fait du droit et de la liberté d'association un élément focal de sa stratégie d'intervention.

### 5.5. Gouvernance interne

Le Conseil d'administration est resté inchangé au cours de l'année 2008. Il est composé de neuf membres qui exercent leurs fonctions de manière bénévole.

Le Secrétariat de la Fondation était composé des membres du personnel suivant:

- Anne-Sophie Schaeffer (diplômée en droit international public), employée à plein temps en tant que coordinatrice de programme à Copenhague ;
- Katrine Høybye Frederiksen (diplômée en langues étrangères) a été employée en juillet 2008 à plein temps en tant que secrétaire administrative à Copenhague ;
- Basma Shaheen, employée à temps partiel en qualité d'assistante à Copenhague, a été remplacée en novembre 2008 par Chafia Alliche (en thèse de langues étrangères et de développement international).

Le Conseil d'administration a par ailleurs lancé une offre d'embauche pour le poste de directeur exécutif en juin et retenu trois candidats pour effectuer un entretien. Deux des candidats ayant retiré leurs candidatures en raison de la situation géographique du poste, le Conseil a effectué un entretien en septembre 2008. Cependant, en dépit de compétences sérieuses, le candidat n'a pas été retenu en raison de son impossibilité d'être opérationnel immédiatement. Le Conseil d'administration redéfinira plus amplement le profil recherché après avoir analysé l'ensemble des options possible au cours de l'année 2009.

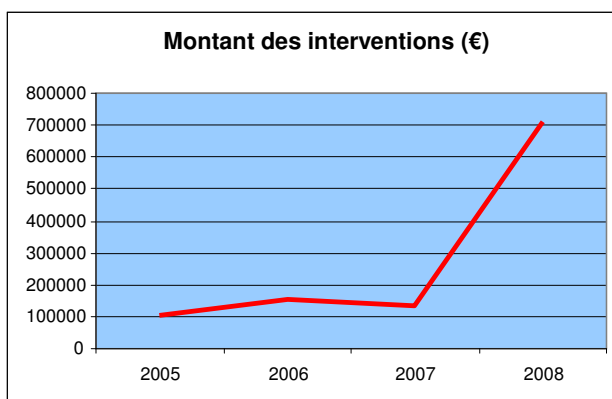
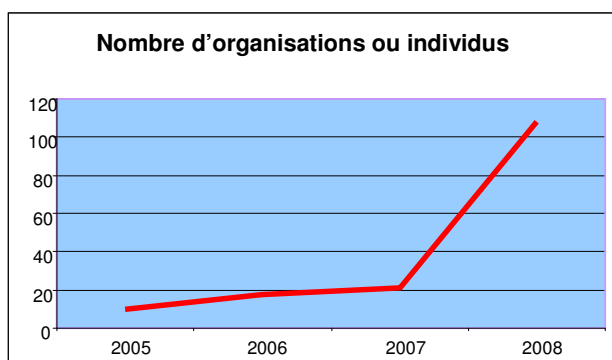
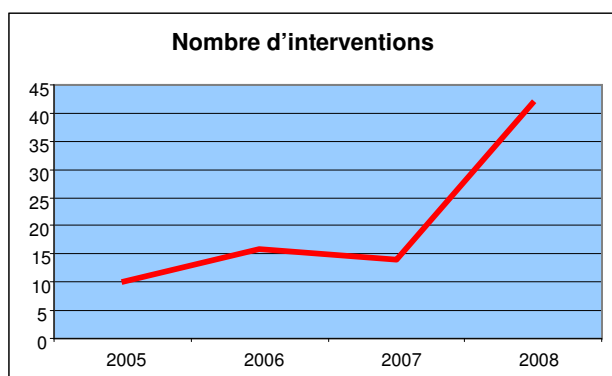
La Fondation a par ailleurs bénéficié de services organisationnels de la part du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), notamment des services comptables, informatiques et administratifs.

L'audit de la Fondation a été confié à un cabinet indépendant, *Deloitte*, Copenhague.

## Annexe 1 : Bilan des interventions de la FEMDH 2005-2008

La Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme a alloué plus de quatre-vingt appuis ayant pour objectif de soutenir 157 défenseurs individuellement ou composantes associatives dans la région sud-méditerranéenne pendant la période 2005-2008. Le montant total des appuis financiers octroyés par la FEMDH s'élève à plus d'1 million d'Euros.

La progression des interventions de la FEMDH est reflétée dans les graphiques ci-dessous :



*Les graphiques présentés indiquent une importante évolution des interventions de la Fondation en 2008, augmentation qui se chiffre à plus de 320% entre 2005 et 2008.*

*Cette évolution se justifie non seulement par une augmentation importante des demandes d'appuis exprimées par les défenseurs en raison de la dégradation du contexte mais également en raison du profil spécifique que la Fondation a développé au cours de ces quatre dernières années qui fait d'elle aujourd'hui un intervenant privilégié sur une région déterminée.*

*Cette évolution a pour conséquence une augmentation du montant des appuis apportés aux défenseurs (575% d'augmentation) et du nombre de défenseurs soutenus (980% d'augmentation) entre 2005 et 2008.*

## **1. Bilan narratif des interventions**

Le soutien apporté par la Fondation aux défenseurs peut se caractériser par les trois grandes catégories d'intervention suivantes. Il peut néanmoins être noté que certaines interventions, plus particulièrement de relais de renforcement des capacités humaines et matérielles, ne peuvent clairement se distinguer des interventions d'appui aux activités novatrices.

### 1.1. Interventions urgentes en soutien aux défenseurs en difficulté voire en danger

La FEMDH a apporté des appuis à court terme de manière rapide, concrète et discrète à plusieurs défenseurs des droits de l'Homme afin de leur permettre de surmonter des épreuves difficiles et/ou de renforcer la visibilité de leur action et les perspectives de poursuite de leurs activités à un moment décisif :

1. La FEMDH a notamment soutenu les défenseurs et leurs familles en butte à un harcèlement psychologique et à des procédures judiciaires arbitraires afin de leur permettre de surmonter ces épreuves ;
2. La FEMDH a apporté son soutien à des défenseurs dont la vie était menacée en raison de sérieux problèmes de santé afin de leur permettre d'obtenir des traitements médicaux et pharmaceutiques adaptés dans leurs pays ou à l'étranger. Ces appuis ont été apportés en considération des sérieuses violations de leurs droits et/ou de leur impossibilité de prise en charge de ces frais en raison de leur engagement constant en faveur de la défense des droits humains ;
3. La FEMDH a apporté son soutien à des associations de défenseurs pris pour cible par les autorités (refus ou suspension de reconnaissance légale, gel des comptes, etc.) pour leur permettre de réorganiser leurs stratégies le temps nécessaire à l'obtention d'un statut stabilisé ;
4. Enfin, la FEMDH a apporté son soutien à des projets dont le succès dépend essentiellement du facteur temps afin d'accroître la visibilité et les perspectives de poursuite de leurs activités. Ces appuis ont été apportés en considération de leurs difficultés d'obtenir des fonds auprès d'autres donateurs dans des conditions adéquates de délais et de sécurité.

### 1.2. Interventions relais de renforcement des capacités humaines et matérielles

La FEMDH a apporté des appuis à moyen et long terme pour permettre aux défenseurs de renforcer leurs capacités afin de créer de nouvelles structures ou mettre en place leurs activités de manière effective dans la région :

1. La FEMDH a soutenu l'embauche et la formation du personnel, nécessaires au renforcement de l'action et des capacités de ces organisations à rechercher des fonds auprès d'autres institutions.
2. La FEMDH a apporté son soutien au paiement des loyers et du matériel nécessaire au renforcement de la visibilité de leur action.

Ces interventions ont notamment eu pour objectif de renforcer la visibilité et d'assurer des perspectives de poursuite de l'action des défenseurs dans des pays au contexte politique et associatif particulièrement difficile

### 1.3. Interventions d'appui aux activités novatrices au vu du contexte régional

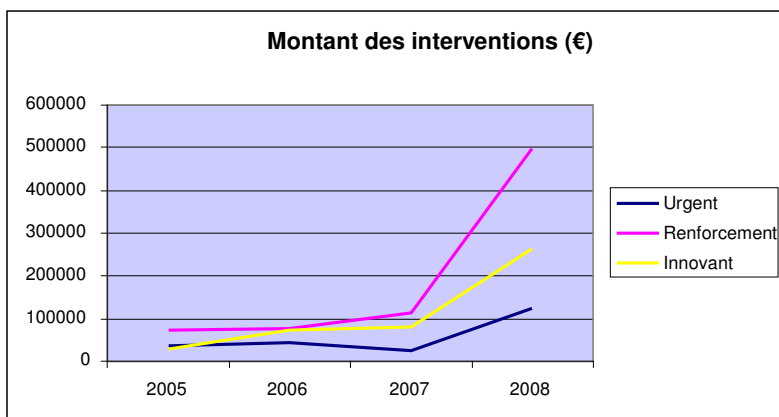
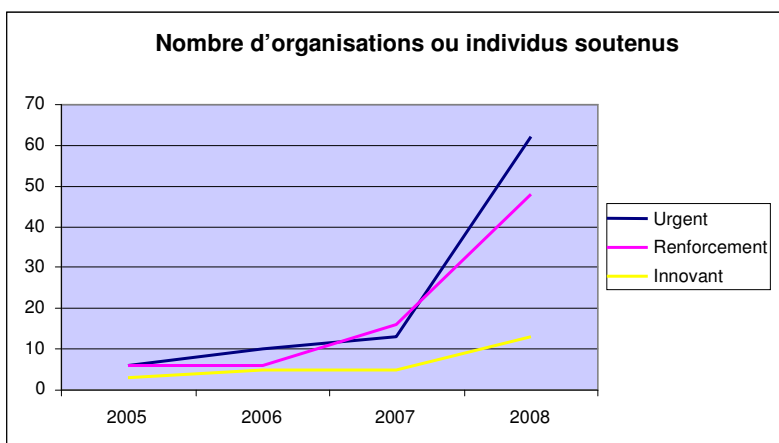
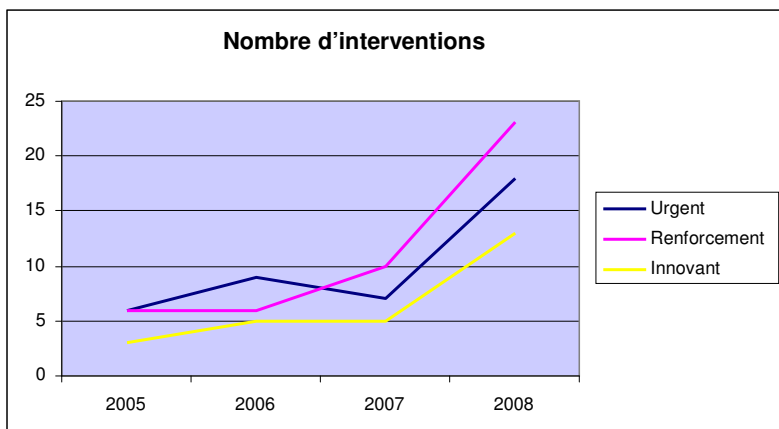
La FEMDH a par ailleurs apporté un soutien à des projets dont les thématiques sont novatrices et/ou prioritaires au vu du contexte régional. Elle a notamment porté une attention particulière au renforcement de la coordination des activités associatives au niveau national et régional et au renforcement de la protection des droits des groupes pouvant être reconnus comme étant particulièrement vulnérables ou ayant besoin d'une assistance spéciale, dans les domaines non-limitatifs suivants:

- Le soutien médical, psychologique et juridique aux défenseurs, prisonniers d'opinion ;
- Le renforcement des droits économiques, sociaux et culturels ;
- Le renforcement de la participation des femmes et de la jeunesse ainsi que la défense de leurs droits ;
- La lutte contre l'homophobie et pour la défense des droits des LGBTQ ;
- Le renforcement de la protection des minorités ;
- Le renforcement de la protection des migrants et réfugiés ;
- La lutte contre l'impunité ;
- Le droit et la liberté d'association.

## 2. Bilan chiffré des interventions

Pour favoriser la lisibilité des interventions de la FEMDH pendant la période 2005-2008, les graphiques ci-dessous vous sont présentés en fonction du/des :

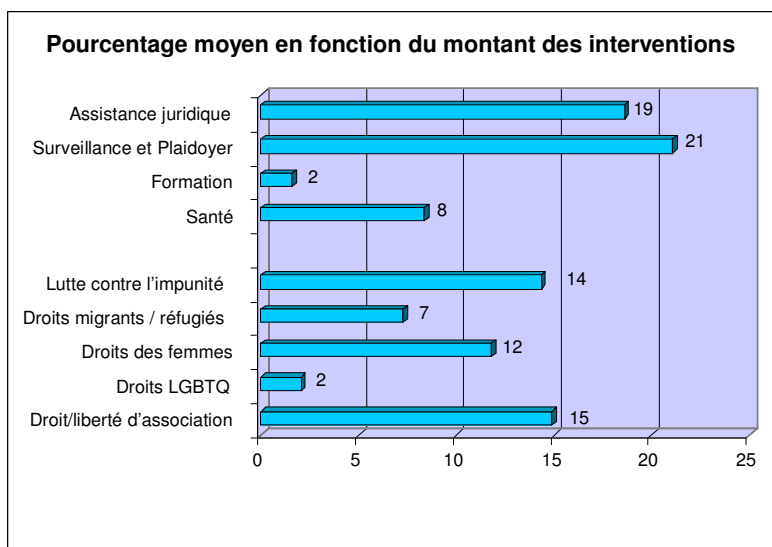
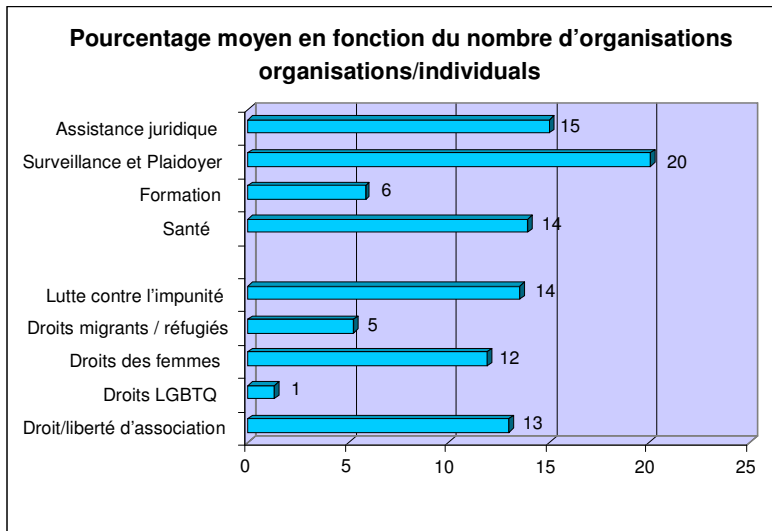
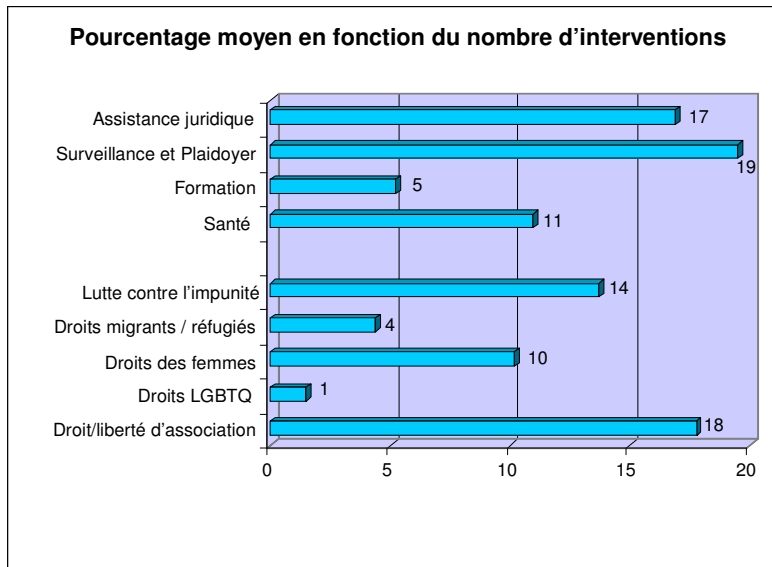
### 2.1. Catégories d'intervention



Les graphiques présentés reflètent l'importance accordée par la FEMDH aux interventions relais de renforcement des capacités humaines et matérielles des composantes autonomes de la société civile. La plupart des défenseurs, agissant bien souvent de manière bénévole, bénéficient pour certains d'entre eux d'appuis ponctuels à leurs projets mais les sollicitations parvenues à la FEMDH indiquent un manque crucial de ressources pour leur permettre de professionnaliser et de pérenniser les structures au sein desquelles ils agissent afin de renforcer la visibilité et les perspectives de poursuite de leurs actions.

L'importante évolution du nombre de défenseurs soutenus dans l'urgence au cours de l'année 2008 se justifie principalement par la répression importante exercée à l'encontre de mouvements appelant à la mise en place d'un système démocratique qui respecte les droits des citoyens, assure les libertés d'expression et d'association, et mette fin aux discriminations. Il n'en demeure pas moins que les montants des appuis apportés dans l'urgence restent de faible envergure en raison du seuil des interventions urgentes établi à hauteur de 5,000 Euros. Des petits montants rapidement disponibles sont cependant essentiels et peuvent considérablement influencer sur les aptitudes tant physiques que morales du défenseur à poursuivre son action.

## 2.2. Thématiques 2005-2008

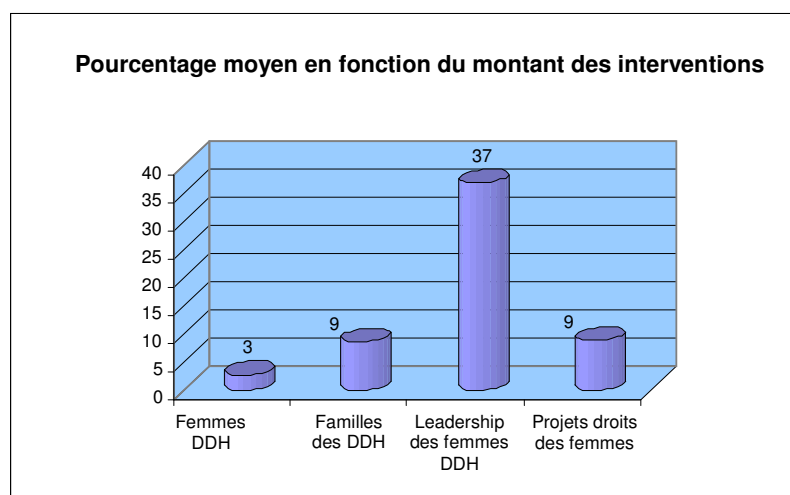
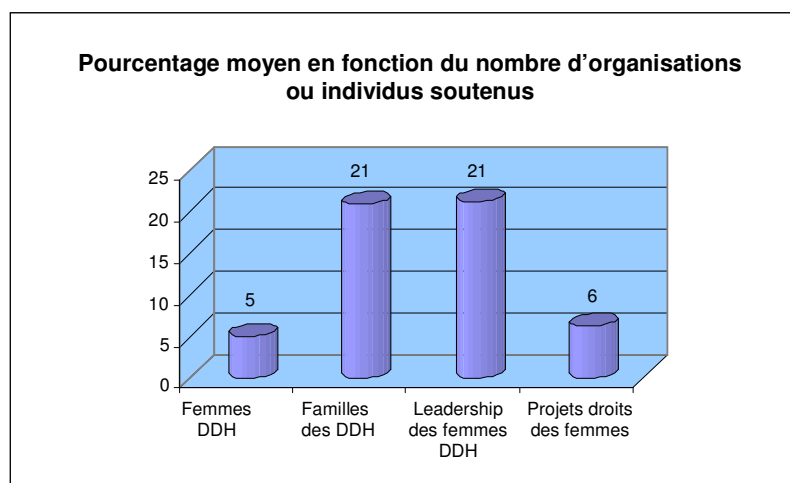
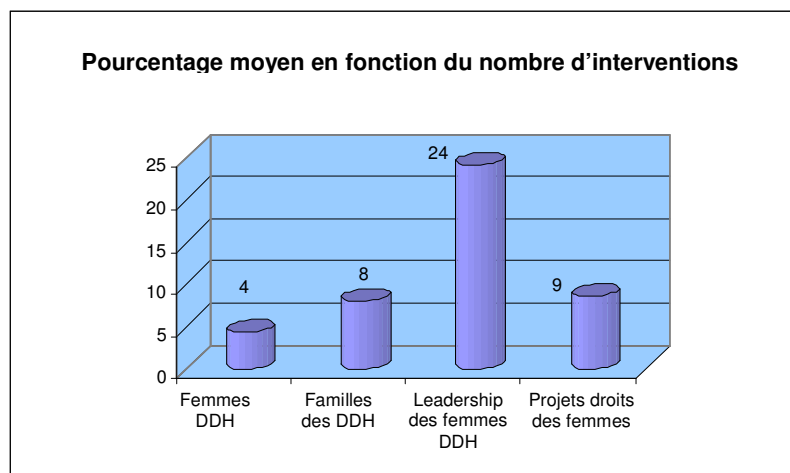


*Au cours des années 2005-2008, la FEMDH s'est particulièrement investie dans le soutien aux initiatives visant à lutter contre l'impunité et à promouvoir le droit et la liberté d'association.*

*Elle a par ailleurs porté une attention particulière au renforcement de la protection des droits des groupes pouvant être reconnus comme étant particulièrement vulnérables en raison de leurs caractéristiques propres et du contexte au sein duquel ils évoluent (femmes et enfants, migrants et réfugiés, minorités et LGBTQ).*

*La Fondation n'a pas pour autant donné une importance moindre aux activités traditionnelles de soutien et de promotion des droits humains dans la région (surveillance et documentation sur la situation des droits humains, assistance juridique gratuite aux victimes de violations, soutien médical et psychologique aux défenseurs et formation).*

## 2.4. Genre 2005-2008



*La question des droits et du rôle des femmes défenseurs fait partie intégrante de la stratégie d'intervention de la FEMDH.*

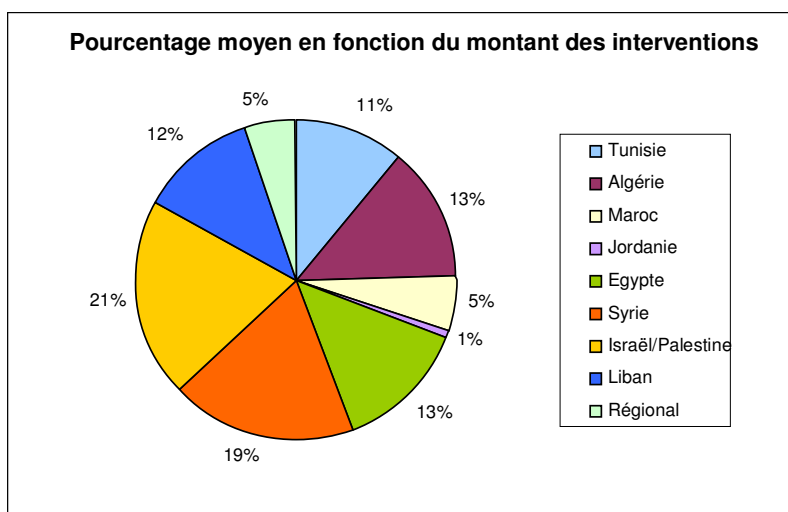
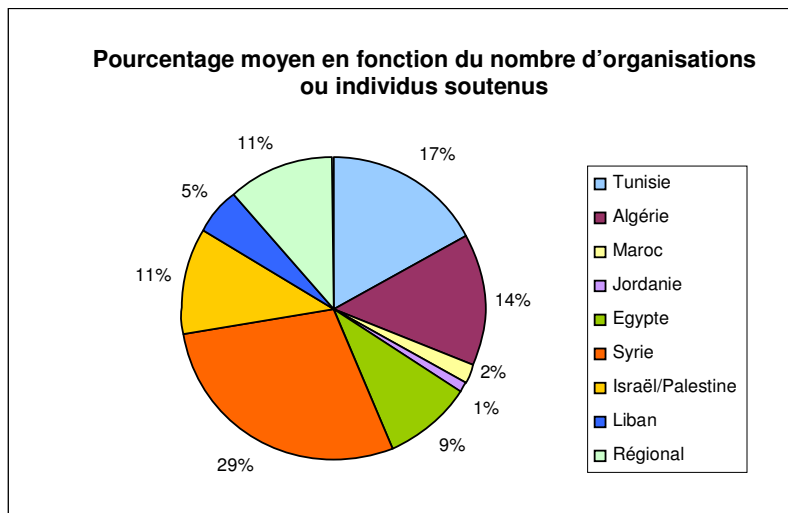
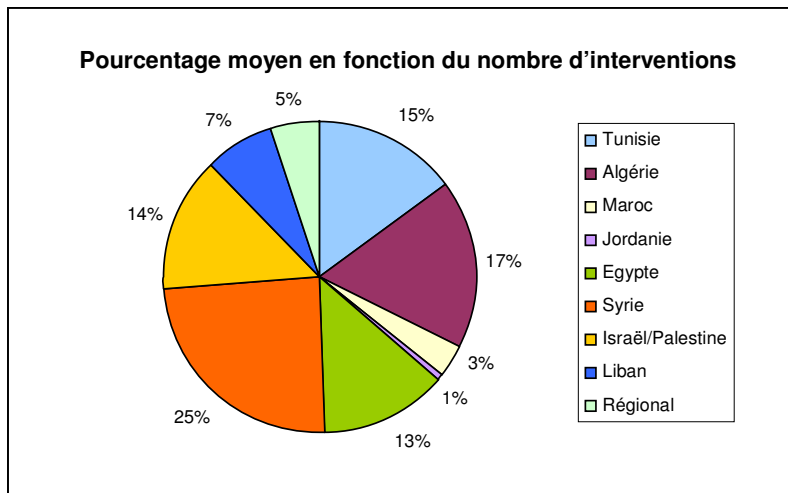
*Au cours de la période 2005-2008, la FEMDH a notamment accordé une importance particulière au renforcement de la participation des femmes défenseurs en tant qu'acteurs essentiels de changement dans la région. Le renforcement de la participation et du leadership des femmes joue en effet un rôle primordial dans le domaine de la promotion de la justice sociale, la prévention de la violence et le respect des droits des femmes, et la prise en compte systématique de l'approche genre dans les programmes de promotion et de défense des droits humains.*

*Plusieurs pays de la région ont fait évoluer les codes de la famille, servant trop souvent de fondement légal à des discriminations, grâce à la pression des défenseurs et associations de femmes.*

*Le renforcement de leur participation est donc indissociable du défi du renforcement démocratique et des droits humains dans la région.*



### 2.3. Pays 2005-2008



Les sollicitations parvenues à la Fondation au cours de la période 2005-2008 reflètent les grandes tendances politiques nationales et internationales dans la région, auxquelles viennent s'ajouter des situations de conflits aux conséquences tragiques. Les composantes associatives autonomes n'obtiennent jamais, ou difficilement, la possibilité d'enregistrer légalement leurs activités en Syrie, en Tunisie, en Algérie et en Egypte et n'ont donc qu'un accès limité aux subventions nationales ou internationales. Ainsi, elles ne disposent que d'un niveau de fonctionnement et de perspectives limitées de poursuite de leurs activités sur le long terme. Par ailleurs, l'enlèvement du processus de paix israélo-palestinien, la surenchère des conflits entre milices palestiniennes, le blocus et la guerre imposés par Israël à la bande de Gaza ont plongé la population dans une crise humanitaire sans précédent dans un contexte où les violations des droits humains deviennent monnaie courante et restent impunies.

La Fondation a donc réagi de manière prioritaire aux besoins exprimés par les défenseurs agissant dans ces contextes, en fonction du niveau de vie plus ou moins élevé de ces pays (ce qui explique notamment un pourcentage plus important du montant des appuis octroyés aux défenseurs agissant en Palestine et en Israël).

La plus faible envergure du nombre des financements octroyés aux défenseurs au Liban, au Maroc et en Jordanie s'explique principalement par l'existence d'autres sources de financement mises à la disposition des organisations et défenseurs des droits humains dans ces pays, au sein desquels les composantes de la société civile bénéficient variablement de capacités d'action plus élevées.